

CONDITIONS GENERALES

La FORMATION CONTINUE ANEMPA (FCA) est un service proposé par l'ANEMPA à aux institutions de santé du canton et également hors canton.

En effet, nos cours sont ouverts au personnel des institutions publiques et privées pour personnes âgées mais également au personnel des soins à domicile, des institutions psychiatriques, du RHNe et de la Croix-Rouge.

Nous mettons sur pied environ une vingtaine de cours par année. Ces cours sont ouverts à tout le personnel (diplômé et non diplômé / soignant et non soignant). Les cours peuvent s'étendre sur une demi-journée, une journée ou deux journées.

Le programme est consultable sur le site internet www.anempa.ch/formationcontinue

Conditions et modalités de la FORMATION CONTINUE ANEMPA :

Organisation

- L'inscription se fait directement sur le site de l'ANEMPA par le biais du formulaire dédié. Un délai d'inscription est indiqué pour chaque cours.
- Une confirmation par courriel est envoyée au participant ainsi qu'à l'employeur (quand celui-ci prend en charge la formation) après le délai d'inscription.
- La facture relative à la finance du cours est envoyée à l'employeur ou au participant (lorsque le cours s'inscrit dans une démarche personnelle).
- Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, une information écrite d'annulation du cours est envoyée au participant et à l'employeur (lorsque le cours s'inscrit dans une démarche professionnelle).

Désistement

Aucun remboursement n'est effectué en cas de désistement après la confirmation du cours.

Renseignements

FORMATION CONTINUE ANEMPA par FECPA

Rue des Charmettes 10, 2000 Neuchâtel

Tél 032 732 91 81 / Fax 032 732 91 82 / fecpa@ne.ch